

**Publication sous embargo jusqu'au 30 mars à 17h**

## Immigrés et descendants d'immigrés en France

Insee Références  
Édition 2023



### VUE D'ENSEMBLE\*

Une situation des descendants d'immigrés plus favorable que celle des immigrés

### DOSSIER 1\*

Les premières années en France des réfugiés

### DOSSIER 2\*

La diversité religieuse en France : transmissions intergénérationnelles et pratiques selon les origines

### DOSSIER 3

Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine

### DOSSIER 4

L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France

*\*présentés à la conférence de presse*





En 2021, 10,3 % de la population vivant en France est **immigrée**, contre 6,5 % en 1968. Les origines de la population immigrée se sont diversifiées en 50 ans, ainsi que les généalogies en raison de la mixité des unions au fil des générations : parmi les **descendants d'immigrés de deuxième génération**, plus d'un sur deux a un seul parent immigré ; parmi ceux de **troisième génération** âgés de moins de 60 ans, neuf sur dix n'ont qu'un seul ou deux grands-parents immigrés.





Les **immigrés** – en particulier ceux d'origine extra-européenne – occupent une position plus défavorable sur le **marché du travail**, avec un taux de chômage de 13 % en 2021 (contre 8 % pour l'ensemble de la population), des niveaux de salaires plus faibles et des emplois moins qualifiés. Leurs **conditions de vie**, de logement et leur état de santé sont également moins bons que ceux du reste de la population : les immigrés sont notamment deux fois plus fréquemment en situation de **pauvreté monétaire** que l'ensemble de la population.

La situation de la **deuxième génération** est plus proche de celle des personnes sans lien direct à la migration que de celle des immigrés. Des **inégalités** subsistent néanmoins, notamment concernant l'accès à l'emploi et les conditions de logement. Enfin, les expériences de **discriminations** sont déclarées par 25 % des descendants d'immigrés et 24 % des immigrés, contre 14 % pour la population sans lien à la migration. Les descendants d'immigrés d'origine non européenne déclarent nettement plus souvent subir des discriminations que les immigrés de même origine.







 p. 9

### Au sommaire de l'*Insee Références* : Immigrés et descendants d'immigrés en France - édition 2023

#### 4 dossiers

- Les premières années en France des réfugiés  p. 27
- La diversité religieuse en France : transmissions intergénérationnelles et pratiques selon les origines  p. 39
- Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine  p. 49
- L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France  p. 59

#### 40 fiches regroupées en six thèmes

- Population issue de l'immigration  p. 73 : *démographie des immigrés et de leurs descendants, évolution historique, situations familiales, fécondité, origine sociale...*
- Flux d'immigration et trajectoires migratoires  p. 95 : *flux migratoires, titres de séjour, nationalité française...*
- Éducation et maîtrise de la langue  p. 111 : *transmission des langues, niveaux de diplôme, insertion professionnelle...*
- Situation sur le marché du travail  p. 121 : *activité, chômage, conditions d'emploi, salaires, déclassement...*
- Conditions de vie  p. 135 : *niveau de vie, pauvreté, logement, santé...*
- Vie sociale  p. 151 : *loisirs, religion, vie citoyenne, discriminations...*

#### Définitions

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas des immigrés. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.


Un **descendant d'immigrés de deuxième génération** est une personne née en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition ne comprend pas les personnes elles-mêmes immigrées, notamment celles qui ont migré enfant avec leurs parents.

Un **descendant d'immigrés de troisième génération** est une personne née en France ayant au moins un parent descendant d'immigrés et dont aucun parent n'est immigré (auquel cas, elle serait de deuxième génération). Elle a donc de un à quatre grands-parents immigrés.

Un **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, etc).

Un **ressortissant de pays tiers** vient d'un État hors de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein ou de la Suisse.

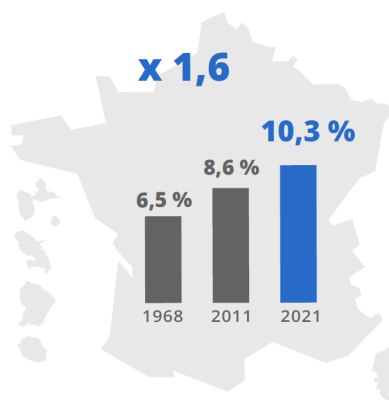
Les personnes **sans ascendance migratoire ou ultramarine directe** sont celles qui ne sont ni immigrées ni natives d'Outre-mer, ni descendantes d'immigrés ou de natifs d'Outre-mer de deuxième génération.

**État de santé général, niveau de vie, pauvreté monétaire, suroccupation, syndrome dépressif** :  voir *Glossaire* p. 181



## La population française compte 10 % d'immigrés, soit une part 1,6 fois plus importante qu'en 1968

En 2021, 7,0 millions d'immigrés résident en France, et 36 % d'entre eux ont acquis la nationalité française. La part des immigrés était de 6,5 % en 1968, puis s'est stabilisée autour de 7,4 % de 1975 à la fin des années 1990. Depuis le début des années 2000, le nombre d'immigrés croît à nouveau à un rythme soutenu, tandis que **les origines des immigrés se diversifient** : la part de ceux originaires d'Europe du Sud, en particulier d'Espagne et d'Italie, baisse, tandis que la part de ceux venant du Maghreb, notamment du Maroc, augmente, tout comme l'immigration en provenance d'Asie et d'Afrique hors Maghreb. **La population immigrée est aujourd'hui plus féminisée** : 52 % des immigrés vivant en France en 2021 sont des femmes, contre 44 % en 1968. Avec 12,8 % de personnes nées à l'étranger vivant sur son territoire, la France est proche de la moyenne européenne (12,4 % des habitants des pays de l'UE à 27 sont nés dans un pays étranger).



**7 millions d'immigrés**

dont **2,5 millions** ont acquis la nationalité française

Part et nombre d'immigrés parmi l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine en 1968, en France hors Mayotte en 2011 et en France en 2021

voir fiches 1.2 (p. 76) et 1.3 (p. 78)



## De nouveaux immigrés jeunes, aux origines plus lointaines, et plus diplômés

En 2019, 272 000 immigrés sont arrivés en France pour une durée d'au moins un an. Parmi eux, 41 % viennent d'Afrique, 33 % d'Europe, 15 % d'Asie et 11 % d'Amérique et d'Océanie. La moitié des immigrés arrivant en France en 2019 ont **moins de 26 ans** et 43 % de ceux âgés de 15 ans ou plus sont diplômés de l'enseignement supérieur.

En 2021, 32 % des premiers titres de séjour, délivrés à des ressortissants de pays tiers hors Britanniques, l'ont été pour **motif familial**. Entre 2007 et 2021, les parts de premiers titres de séjour accordés pour motifs économique (13 % en 2021, contre 7 % en 2007), humanitaire (15 % contre 9 %) et étudiant (32 % contre 27 %) ont augmenté. En 2021, **l'immigration étudiante** représente pour la première fois le premier motif de venue en France des ressortissants de pays tiers, légèrement devant l'immigration familiale.

voir fiches 2.1 (p. 96) et 2.4 (p. 102)



## Les descendants d'immigrés de deuxième génération

En 2021, 7,3 millions de personnes vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte sont des **descendants d'immigrés de deuxième génération**, c'est-à-dire des personnes nées en France d'au moins un parent immigré. Elles représentent **10,9 % de la population totale**. La part de personnes vivant en France ayant au moins un parent né à l'étranger est l'une des plus élevées parmi les pays européens. Les descendants d'immigrés les plus âgés sont pratiquement tous d'origine européenne. **57 % des descendants d'immigrés ont un seul parent immigré**, l'autre parent étant né en France ou né à l'étranger de nationalité française.

## Les descendants d'immigrés de troisième génération

**10,2 % de personnes de moins de 60 ans** (soit 4,8 millions de personnes) sont des **descendants d'immigrés de troisième génération** – c'est-à-dire nées en France de deux parents non immigrés et ayant au moins un de leurs grands-parents immigré. Plus d'une sur deux n'a qu'un seul grand-parent immigré, et **90 % ont au plus deux grands-parents immigrés**. Moins de 1 % des personnes de moins de 60 ans ont quatre grands-parents immigrés. Enfin, 90 % des descendants de troisième génération de 18 à 59 ans sont **d'ascendance européenne**.

voir fiches 1.4 (p. 80) et 1.10 (p. 92)

En 2021, la France compte

**10%**  
d'immigrés

**11%**

de descendants d'immigrés de 2<sup>e</sup> génération

dont plus de la moitié n'ont qu'un parent immigré

**10%**

de descendants d'immigrés de 3<sup>e</sup> génération\*

dont 9 sur 10 ont au plus deux grands-parents immigrés

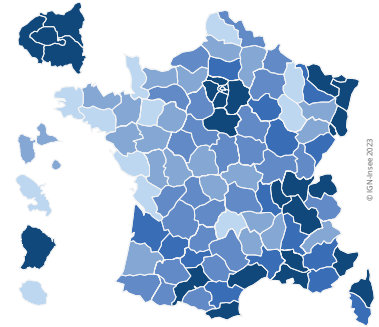
\*parmi les moins de 60 ans



## Une localisation très inégale sur le territoire

Les immigrés sont surreprésentés dans les agglomérations urbaines en raison de leur attractivité économique et dans les départements frontaliers, comme en Guyane notamment. 13 départements regroupent la moitié de la population immigrée, alors qu'il faut 23 départements pour atteindre la moitié de la population française. Les descendants d'immigrés sont majoritairement installés dans les mêmes départements que la première génération.

voir fiche 5.3 (p. 140)



Lecture : en 2020-2021, 11,0 % de la population de l'Ain est immigrée.  
Champ : France hors Mayotte.  
Source : Insee, estimations de population 2020-2021.



## Les immigrés d'origine extra-européenne ont des situations moins favorables sur le marché du travail

Les immigrés sont plus éloignés du marché du travail que les personnes sans ascendance migratoire directe, en particulier ceux d'origine extra-européenne. Le taux d'activité des femmes immigrées (62 %) est inférieur de 10 points à celui des femmes sans ascendance migratoire (72 %). Il est particulièrement faible pour les femmes immigrées de Turquie ou du Moyen-Orient (45 %) et du Maghreb (54 %). Lorsqu'ils sont actifs, femmes et hommes immigrés sont plus souvent au chômage. En 2021, parmi les personnes actives de 15 à 74 ans, 14 % des femmes immigrées et 12 % des hommes sont au chômage, contre 7 % des femmes et hommes ni immigrés ni descendants d'immigrés.

Les immigrés salariés ont plus souvent un contrat à durée limitée et occupent également plus souvent des emplois moins qualifiés, associés à des rémunérations moindres et des conditions de travail plus difficiles. Par exemple, 39 % des hommes immigrés en emploi sont ouvriers, contre 29 % des hommes ni immigrés ni descendants d'immigrés. Le moindre niveau de diplôme des immigrés par rapport aux personnes non immigrées explique en partie ces disparités sur le marché du travail : 38 % des immigrés n'ont aucun diplôme, contre 16 % des personnes non immigrées et 32 % des immigrés sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 40 % des non-immigrés.

voir fiches 3.3 (p. 116), 4.1 (p. 122), 4.4 (p. 128) et 4.5 (p. 130)



## Des conditions de vie plus difficiles pour les immigrés

Les salaires moindres des immigrés contribuent à des niveaux de vie plus faibles. Le niveau de vie moyen des immigrés est inférieur de 22 % à celui des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés. Leur taux de pauvreté monétaire est de 32 %, soit deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population (15 %). Les niveaux de vie moyens des immigrés africains et asiatiques sont les plus faibles, et ces personnes ont les taux de pauvreté les plus élevés.

voir fiches 5.1 (p. 136) et 5.2 (p. 138)

En 2019-2020, 32 % des immigrés en France métropolitaine vivent dans un ménage propriétaire de son logement, contre 59 % des personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine directe. 23 % vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, contre 3 % des personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine. Plus d'un immigré sur quatre habite dans un logement suroccupé, contre environ une personne sur huit pour l'ensemble de la population de 18 à 59 ans.

voir fiche 5.5 (p. 144)

L'état de santé général déclaré par les immigrés est en moyenne moins bon que celui des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés : parmi les immigrés, 11 % des femmes et 10 % des hommes déclarent être en mauvaise ou très mauvaise santé en 2019, contre 7 % de la population non immigrée non descendante. En particulier, la santé mentale déclarée par les femmes immigrées est plus dégradée que celle des femmes ni immigrées ni descendantes.

voir fiches 5.6 (p. 146) et 5.7 (p. 148)

### Les immigrés ont des situations moins favorables



#### Taux de chômage

13 %

Immigrés

7 %

Ni immigrés,  
ni descendants



#### Taux de pauvreté monétaire

32 %

Immigrés

11 %

Ni immigrés,  
ni descendants



#### Mauvaise ou très mauvaise santé

10 %

Immigrés

7 %

Ni immigrés,  
ni descendants



## Les emplois des descendants d'immigrés se rapprochent de ceux des personnes sans ascendance migratoire

Les **descendants d'immigrés de deuxième génération** de 30 à 64 ans ont des **niveaux d'éducation similaires** à ceux de la population ni immigrée ni descendante d'immigrés. Notamment, 40 % des descendants d'un seul parent immigré et 36 % des descendants de deux immigrés sont diplômés du supérieur en 2021, contre 41 % des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés.

voir fiche 3.3 (p. 116)

Les **écarts de situation sur le marché du travail entre descendants d'immigrés et population sans ascendance migratoire** sont moindres que ceux entre immigrés et population sans ascendance migratoire. Certains groupes de descendants d'immigrés conservent cependant des salaires moindres et des taux de chômage plus importants que la population sans ascendance migratoire, notamment les hommes descendants d'immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Les emplois occupés par les descendants d'immigrés diffèrent peu de ceux de la population sans ascendance migratoire directe. En particulier, leur répartition par catégorie socioprofessionnelle et par grand secteur d'activité est très proche.

voir fiche 4.2 (p. 124)

## Le sentiment de discrimination s'accroît pour les descendants d'immigrés

Les descendants d'immigrés déclarent plus souvent que les **immigrés souffrir de discriminations**. En 2019-2020, 41 % des descendants d'immigrés d'Afrique sahélo-saharienne de 18 à 59 ans et 46 % de ceux d'Afrique guinéenne ou centrale déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations dans les cinq dernières années. Ces taux sont plus élevés que pour les immigrés des mêmes origines (respectivement 34 % et 40 %). Le **sentiment de discrimination** est moindre pour les descendants d'un seul parent immigré (20 %) que pour ceux de deux parents immigrés (29 %), mais reste supérieur à celui de la population sans ascendance migratoire ou ultramarine (14 %).

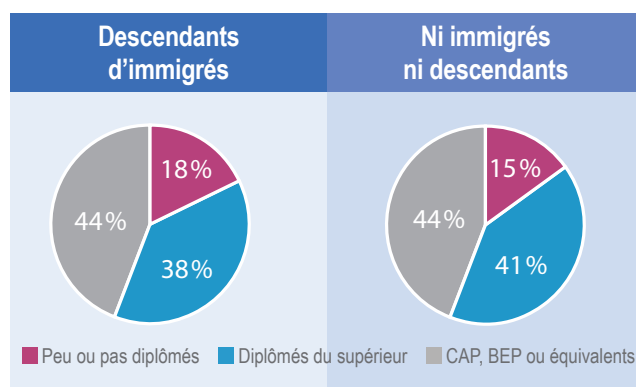
Le **premier lieu de discrimination** déclaré par les descendants d'immigrés, comme par la première génération, **est le marché du travail**, que ce soit à l'embauche ou sur le lieu de travail.

voir fiche 6.5 (p. 160)

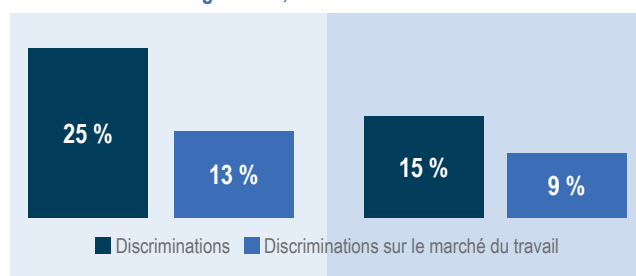
Ce sentiment de discrimination va de pair avec un **sentiment de manque de reconnaissance** en tant que Français pour les descendants d'immigrés : en 2019-2020, 10 % des descendants d'un parent immigré âgés de 18 à 59 ans et 29 % des descendants de deux parents immigrés déclarent n'être « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec l'affirmation « On me voit comme un Français », contre 3 % de la population sans ascendance migratoire ou ultramarine directe.

voir fiche 6.6 (p. 162)

Les descendants d'immigrés ont un niveau de diplôme comparable aux personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés



mais déclarent néanmoins plus souvent avoir subi des discriminations et traitements inégaux, notamment sur le marché du travail



## Surmortalité des personnes nées à l'étranger pendant la crise sanitaire

À la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le nombre de décès des personnes nées à l'étranger vivant en France a augmenté de 49 % en mars-avril 2020 par rapport à mars-avril 2019, contre 23 % pour les personnes nées en France. Cette hausse s'élève à 92 % pour les personnes nées en Asie, 55 % pour celles nées au Maghreb et 117 % dans les autres pays d'Afrique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette surexposition au virus et cette surmortalité. D'une part, les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées parmi les travailleurs « essentiels du quotidien », qui ont continué à travailler sur site lors des confinements. Par ailleurs, les immigrés sont surreprésentés dans les grandes agglomérations urbaines plus touchées par les premières vagues de l'épidémie (Île-de-France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes), et leurs conditions de logement plus défavorables les rendent plus vulnérables à l'épidémie. Un moindre accès aux soins en raison de barrières administratives et linguistiques, ainsi qu'une prévalence de comorbidités plus importante, ont également pu participer à la surmortalité des immigrés.

p. 17





Ce dossier présente les parcours d'intégration des **30 100 demandeurs d'asile ayant obtenu un titre de réfugié en 2018 en France**. Ces réfugiés, qui représentent **17 % des détenteurs d'un premier titre de séjour** (hors titres étudiants), sont **plus souvent des hommes, plus jeunes lors de leur arrivée en France et viennent moins souvent de pays francophones que les autres détenteurs d'un premier titre de séjour**. Ils cumulent également plus de **difficultés** : ils sont moins diplômés, rencontrent plus de difficultés avec la **maîtrise de la langue française**, accèdent moins à l'**emploi** et souffrent de conditions d'emploi plus difficiles, subissent une plus forte dégradation de leurs conditions de **logement** à l'arrivée en France et apparaissent plus fragiles en ce qui concerne la **santé mentale**. Toutefois, leurs situations sur le marché du travail et d'hébergement s'améliorent en l'espace d'un an.

 p. 27

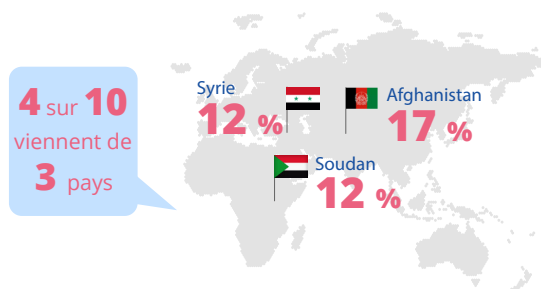
### Définition

**Primodétenteur** (ou **primo-arrivant**) : personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018 (hors motif étudiant). Par facilité de langage, dans ce dossier, le terme « **réfugié** » désigne l'ensemble des primodétenteurs bénéficiaires de la protection internationale (BPI), qu'ils soient réfugiés *stricto sensu* ou sous protection subsidiaire (lorsque le demandeur ne remplit pas complètement les conditions d'octroi du statut de réfugié mais est exposé dans son pays à une grave menace), et le terme « **non-réfugié** », les autres primodétenteurs.



En 2018, **30 100 demandeurs d'asile ont obtenu la protection internationale** (en tant que réfugiés *stricto sensu* ou en tant que bénéficiaires de la protection subsidiaire), soit **17 % du total des délivrances en première admission au séjour**, hors titres étudiants.

Cette année-là, **40 % des réfugiés viennent de seulement 3 pays : Afghanistan** (5 100 premiers titres de BPI), **Syrie** et **Soudan** (3 500 chacun).



Nationalités des bénéficiaires de la protection internationale ayant reçu leur premier titre de séjour en 2018

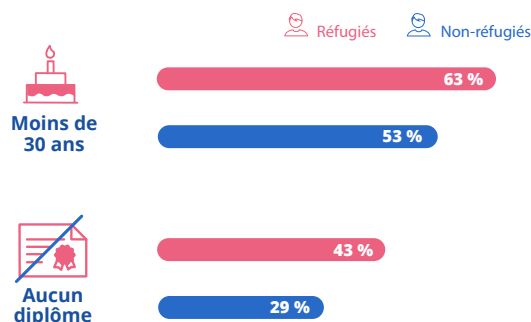


Le profil des réfugiés à leur arrivée en France se distingue de celui des autres détenteurs d'un premier titre de séjour.

→ **Majoritairement des hommes (deux tiers)**, alors que la répartition par sexe est équilibrée pour les autres primodétenteurs.

→ **Plus jeunes (30 ans en moyenne au moment de l'obtention de leur titre de séjour)**, ils ont passé en moyenne **2,8 ans en France avant d'obtenir leur premier titre de séjour en 2018**, contre 5,3 ans en moyenne pour les autres primodétenteurs.

→ **Plus souvent sans diplôme** (43 % contre 29 % des non-réfugiés).





Les réfugiés présentent des difficultés marquées lors de leur arrivée en France, notamment dans la maîtrise de la langue française : ainsi en 2019, un an après l'obtention de leur premier titre de séjour, ils sont deux fois plus souvent en extrême difficulté à l'écrit ou à l'oral que les autres primodétenteurs. Au bout de deux ans l'écart reste le même, mais les

niveaux en français des réfugiés ont progressé. Les différences de caractéristiques sociodémographiques expliquent ces plus grandes difficultés des réfugiés : ils sont moins souvent originaires de pays francophones (30 % contre 67 % pour les non-réfugiés), mais également présents depuis moins longtemps en France, et enfin ont bénéficié d'un apprentissage plus tardif de l'écriture et de la lecture dans leur langue maternelle.

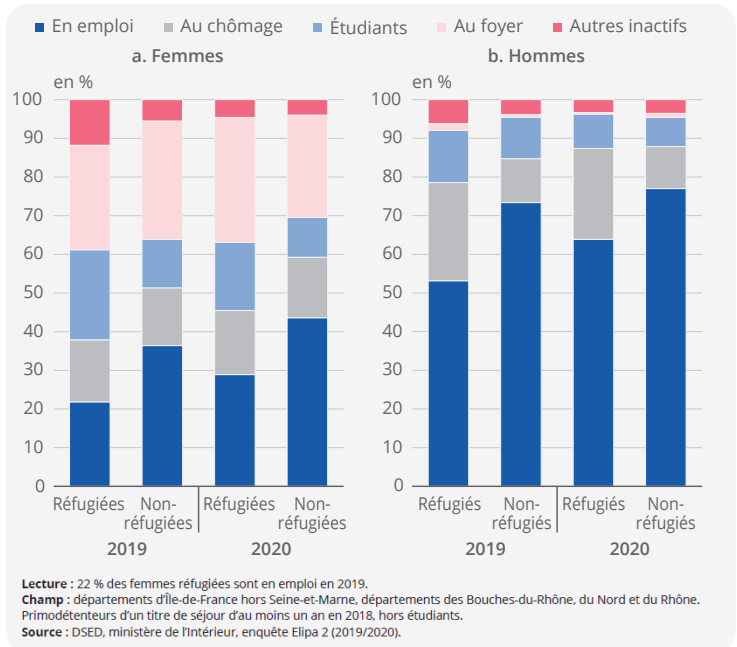


L'ensemble des primodétenteurs, et les réfugiés de façon encore plus marquée, subissent une rupture forte dans leur parcours professionnel à leur arrivée en France, qu'ils vont toutefois rattraper en partie. Ainsi, si seulement 16 % des réfugiés se déclarent en emploi (déclaré ou non) à leur arrivée (contre 35 % pour les non-réfugiés), ils sont 52 % deux ans après l'obtention de leur premier titre de séjour, en 2020 (contre 61 % pour les non-réfugiés).

Le statut face à l'emploi diffère fortement selon le sexe : ainsi en 2019, parmi les réfugiés, 53 % des hommes se déclarent en emploi, contre seulement 22 % des femmes, soit respectivement 20 points et 15 points de moins que pour les non-réfugiés. En 2020, moins de 3 % des réfugiés sont cadres et 38 % ouvriers, contre respectivement 13 % et 31 % des autres primodétenteurs.

p. 32

Activité selon le sexe et le statut de réfugié en 2019 et 2020



Les réfugiés ont également dû faire face à leur arrivée en France à une dégradation significative de leurs conditions de logement par rapport à celles qu'ils connaissaient dans leur pays de naissance. Ainsi, près de 40 % des réfugiés déclarent avoir vécu dans des logements précaires (logements collectifs, squats, chambre d'hôtel ou dans la rue) à leur arrivée en France. Ils étaient notamment cinq fois plus souvent que les non-réfugiés en hébergement collectif (25 % contre 5 %). Un tiers des réfugiés a eu recours

à une association pour trouver un logement en 2019, contre moins d'un non-réfugié sur dix. Les conditions de logement (en 2019, 31 % des réfugiés vivent dans un logement jugé en mauvais état, contre 23 % des non-réfugiés), ajoutées aux obligations de quitter le logement (22 % des réfugiés ont dû déménager car leur propriétaire souhaitait résilier le bail ou parce qu'ils étaient logés provisoirement), ont pour conséquence une plus forte mobilité des réfugiés par rapport aux non-réfugiés. En 2020, leurs conditions d'hébergement demeurent moins favorables que celles des autres primodétenteurs. p. 33



S'ils se déclarent pour la plupart en bonne santé, les réfugiés, tout comme les non-réfugiés, présentent cependant des signes de fragilité concernant leur santé mentale, possiblement en lien avec leur parcours migratoire difficile. En 2019, quatre réfugiés sur dix déclarent s'être déjà sentis tristes, cafardeux ou déprimés dans les douze derniers mois, contre moins de trois non-réfugiés sur dix, état qui semble toutefois s'améliorer avec le temps passé en France. Les femmes déclarent être dans une situation de santé un peu moins favorable que les hommes : ainsi en 2019, 80 % des réfugiées déclarent avoir un bon ou un très bon état de santé, contre 86 % pour les hommes (respectivement 82 et 90 % pour les femmes et hommes non-réfugiés).

### Source

L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour) – Elipa 2 – concerne l'ensemble des étrangers, âgés de 18 ans ou plus, ressortissants des pays tiers à l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse, auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, à l'exclusion des titres étudiants. Elle a été réalisée dans les dix départements accueillant le plus de réfugiés (Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, et les départements d'Île-de-France hors Seine-et-Marne). Elle a notamment pour objectif de suivre le parcours d'intégration des personnes interrogées à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi ou à un logement et la vie sociale.

p. 36



En 2019-2020, 51 % de la population de 18 à 59 ans, résidant en France métropolitaine, déclare ne pas avoir de religion. **La désaffiliation religieuse, en augmentation depuis 10 ans, concerne 58 % des personnes sans ascendance migratoire, 19 % des immigrés arrivés après 16 ans et 26 % des descendants de deux parents immigrés.** Le catholicisme reste la première religion déclarée et l'islam consolide sa deuxième place. Concernant les **pratiques, la fréquentation régulière des lieux de culte varie entre 8 % pour les catholiques, un peu plus de 20 % pour les autres chrétiens, les musulmans et les bouddhistes, et 34 % pour les juifs.** Par ailleurs, **les transmissions religieuses entre générations diffèrent grandement selon les religions** : 91 % des personnes élevées dans une famille musulmane suivent la religion de leurs parents, contre 67 % de celles élevées dans une famille catholique. Cette transmission est très forte aussi chez les juifs (84 %).

Ces données sont issues de **l'enquête Trajectoires et Origines**, l'une des rares sources représentatives de la population résidant en France métropolitaine permettant d'étudier les affiliations et pratiques religieuses.

 p. 39

### Définition

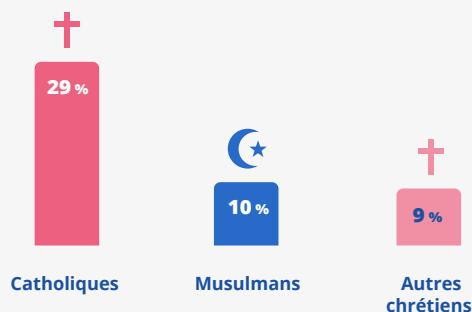
Le **taux de transmission** des affiliations est la part de personnes qui ont conservé l'affiliation religieuse de leur parent.

### Les immigrés sont proportionnellement deux fois plus nombreux à s'affilier à une religion que les personnes sans ascendance migratoire

En 2019-2020, 29 % des personnes âgées de 18 à 59 ans **se déclarent catholiques**, 10 % musulmanes et 9 % se déclarent affiliées à d'autres religions tandis que **51 % se disent sans religion**. Cette distance à la religion varie considérablement selon le lien à l'immigration : **58 % des personnes sans ascendance migratoire sur deux générations se disent sans religion**, contre seulement **19 % des immigrés arrivés après 16 ans et 26 % des descendants de deux parents immigrés**. Si les immigrés venant de pays de tradition musulmane sont les plus inscrits dans la religion, ceux originaires de pays européens à dominante chrétienne - à l'exception du Portugal - ou d'Asie déclarent moins souvent une affiliation. Les musulmans représentent 10 % de la population en France métropolitaine mais sont nettement plus présents parmi les immigrés (44 %) et les descendants de deux parents immigrés (48 %).

 p. 39

### LE CATHOLICISME RESTE LA PREMIÈRE RELIGION DÉCLARÉE et l'islam consolide sa deuxième place



Par rapport à 2008-2009



Affiliation religieuse déclarée en 2019-2020, parmi les personnes de 18 à 59 ans (et parmi les 18 à 49 ans pour l'évolution dans le temps) vivant en France métropolitaine en logement ordinaire



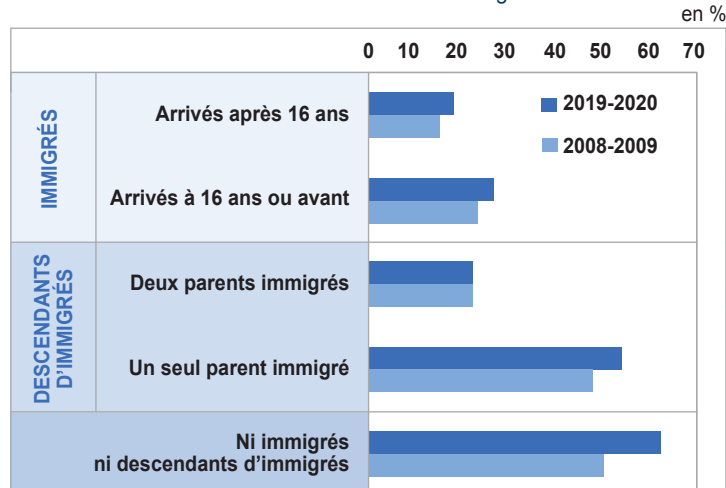
## Davantage de personnes sans religion depuis 2008

En 10 ans (entre 2008-2009 et 2019-2020), la part des personnes de 18 à 49 ans qui se déclarent sans religion augmente, passant de 45 % à 53 %. Si cette évolution est très prononcée parmi les personnes sans ascendance migratoire (+ 12 points), elle n'est que de 3 points pour les immigrés arrivés adultes en France. Pour les descendants de deux parents immigrés, cette part n'a pas varié.

La religion est citée comme l'une des dimensions constitutives de leur identité par 7 % des personnes âgées de 18 à 49 ans en 2019-2020. Cette place de la religion dans l'identité est nettement plus significative pour les juifs (54 %) et les musulmans (30 %) que pour les catholiques (6 %), mais elle a reculé en onze ans parmi les musulmans.

 p. 41

Le nombre de personnes sans religion augmente en dix ans  
Personnes se déclarant sans religion



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 49 ans vivant en logement ordinaire.  
Sources : Ined-Insee, enquêtes Trajectoires et Origines 2 (2019-2010) et Trajectoires et Origines (2008-2009).

## Des pratiques peu assidues chez les catholiques et plus actives pour les musulmans

En 2019-2020, 8 % des catholiques fréquentent régulièrement leurs lieux de culte. C'est le cas d'un peu plus de 22 % des autres chrétiens, des musulmans et des bouddhistes, et de 34 % des juifs. Au sein d'une même religion, les pratiques diffèrent selon le lien à la migration : 6 % des catholiques sans ascendance migratoire vont à la messe régulièrement, contre 15 % des immigrés d'origine portugaise, espagnole ou italienne, 24 % des catholiques ultramarins résidant en France métropolitaine et jusqu'à 55 % des immigrés d'Afrique centrale. Le rôle des lieux de culte est différent dans l'islam où les pratiques privées, à domicile ou dans la vie quotidienne, sont beaucoup plus fréquentes. Seuls 20 % des musulmans fréquentent régulièrement la mosquée. La dissociation entre la fréquentation des lieux de culte et l'importance déclarée de la religion dans la vie montre que cet indicateur mesure mal la religiosité des musulmans.

 p. 43

La religiosité hors des établissements religieux se manifeste par la pratique de la prière et le respect de différentes normes, notamment alimentaires ou vestimentaires. Les musulmans pratiquent la prière le plus fréquemment : 58 % au moins une fois par semaine tandis que 21 % ne prient jamais. Les bouddhistes comptent le moins de croyants qui ne prient jamais (15 %), mais ils ne sont que 32 % à prier au moins une fois par semaine. Parmi les personnes se déclarant catholiques, 44 % ne prient jamais et seulement 15 % prient au moins une fois par semaine.

Les pratiques de jeûne sont pratiquement tombées en désuétude dans les confessions chrétiennes : seulement 3 % des catholiques et 5 % des autres chrétiens disent respecter strictement les périodes de jeûne de leur religion et 13 % les respecter « plus ou moins ». En revanche, 75 % des musulmans respectent le jeûne strictement et 15 % « plus ou moins ».

### Qui porte le voile ?

26 % des femmes musulmanes âgées de 18 à 49 ans disent porter un voile, parmi lesquelles neuf sur dix disent le porter toujours. Cette pratique, qui concerne 36 % des femmes musulmanes immigrées et 17 % des descendantes de deuxième génération, est la plus courante chez les immigrées de Turquie et du Moyen-Orient (46 %). Alors que le port du voile est plus fréquent chez les immigrées après 35 ans (30 % chez les 18-24 ans et 42 % chez les 35-44 ans), c'est parmi les 25-34 ans que la pratique est la plus répandue pour les descendantes d'immigrés (20 %, contre 17 % chez les 35-44 ans). Par rapport à 2008-2009, le port du voile est devenu plus fréquent pour toutes les origines et toutes les générations. Il est plus fréquent chez les femmes musulmanes en couple, ainsi que chez les femmes musulmanes inactives. Il est moins fréquent pour les femmes musulmanes cadres et professions intermédiaires.

 p. 44



## La reproduction familiale est forte dans l'islam et le judaïsme

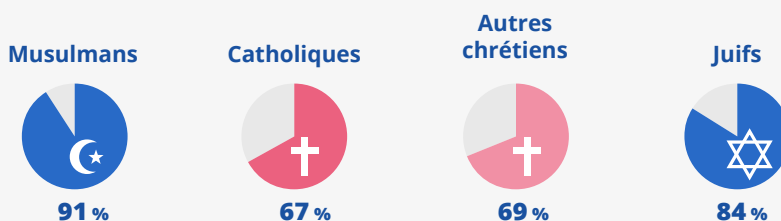
Les dynamiques de transmission dépendent de la motivation des parents immigrés à socialiser leurs enfants dans leur religion, alors que les incitations à la sécularisation sont relativement prégnantes en France.

**La reproduction familiale est forte dans l'islam et le judaïsme** : 91 % des personnes élevées dans des familles musulmanes et 84 % dans des familles juives continuent à se revendiquer de la religion de leurs parents. Les familles chrétiennes transmettent moins leur religion : 67 % des personnes élevées par des parents catholiques et 69 % par des parents d'autres confessions chrétiennes ont gardé leur religion.

**La religiosité est fortement influencée par la socialisation familiale.** 60 % des personnes sans religion indiquent avoir reçu une éducation parentale dans laquelle la religion n'avait pas d'importance. La socialisation religieuse musulmane se détache par la force de sa reproduction. Les descendants d'immigrés musulmans ayant grandi dans des familles où la religion avait beaucoup d'importance (42 % des familles musulmanes) ont une probabilité élevée (70 %) de déclarer que la religion a une place très importante dans leur vie.

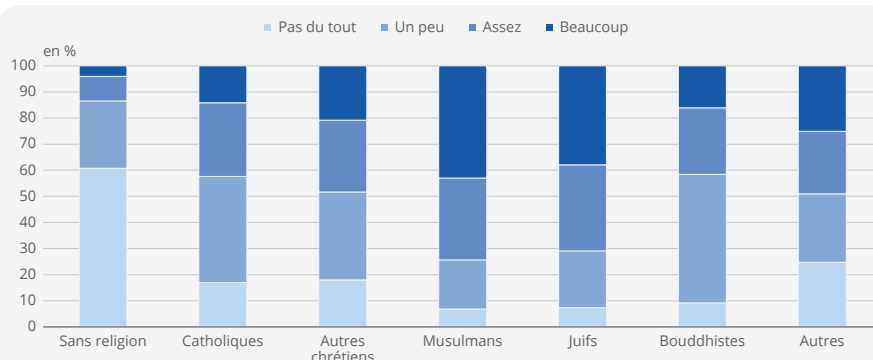
### UNE TRANSMISSION RELIGIEUSE PLUS FORTE DANS LES FAMILLES MUSULMANES ET JUIVES

**91 %** des personnes élevées par des parents musulmans se considèrent musulmans



Affiliation religieuse déclarée en 2019-2020 selon la religion des parents, parmi les personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine en logement ordinaire

#### ► Importance de la religion dans la famille pendant l'enfance, selon la religion de l'enquêté



Lecture : 60 % des personnes déclarant ne pas avoir de religion ont été élevées dans une famille où la religion n'avait pas du tout d'importance.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2010).

#### Source

Coproduite par l'Ined et l'Insee, l'enquête **Trajectoires et Origines 2 (TeO2)**, collectée en 2019-2020, est une réédition de l'enquête TeO1 (2008-2009), dont elle reprend les grands principes.

Le questionnaire de TeO2 renseigne sur l'histoire migratoire des répondants et/ou de leurs parents, décrit leurs parcours scolaire et professionnel, leur histoire familiale, leur vie de couple, leurs enfants, leurs conditions de logement, leur santé, la transmission des langues et de la religion. En particulier, la religion est déclarée par les enquêtés en réponse à la question « **Aujourd'hui avez-vous une religion ?** », et une autre question ouverte (sans liste de religions fournie) demande laquelle. Les réponses à la section sur les religions sont facultatives, 1 % des personnes interrogées n'ont pas souhaité répondre à la question « Avez-vous une religion ? ». **L'inclusion de questions sur la religion a été validée par la Commission nationale Informatique et libertés (Cnil).**

Le champ de TeO2 est celui des individus âgés de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire en France métropolitaine. L'enquête a été effectuée auprès d'environ 27 200 personnes, avec l'objectif de réaliser des analyses fines sur les principaux groupes de population qui ont une expérience directe ou indirecte de la migration vers la France métropolitaine. Les comparaisons temporelles menées dans ce dossier portent sur les 18-49 ans, l'échantillonnage de TeO1 n'ayant pas permis de bien couvrir les descendants d'immigrés de 50-59 ans.

p. 40 et p. 48



Ce dossier présente les **discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine, immigrées ou descendantes d'immigrés**, en 2019-2020. Trois approches complémentaires sont mobilisées, qu'il s'agisse des suites données à des candidatures, du risque de chômage ou de traitements perçus comme injustes. Les personnes d'origine maghrébine sont **moins souvent recontactées par les recruteurs** en vue d'un entretien d'embauche que celles sans ascendance migratoire. Leur risque de chômage est plus fort. Enfin, elles déclarent plus souvent s'être vues **injustement refuser un emploi**.

 p. 49

### Définitions

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Un **descendant d'immigrés** est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré.



Les **personnes originaires du Maghreb, immigrées elles-mêmes ou descendantes d'immigrés**, diplômées de CAP à bac+5 ayant réalisé leurs études et travaillé en France, subissent en 2019-2020 de fortes discriminations. Elles sont nettement **moins souvent recontactées par les recruteurs en vue d'un entretien d'embauche** que celles sans ascendance migratoire.

Ainsi, les candidats d'origine supposée maghrébine reçoivent 32 % de rappels de recruteurs en moins que ceux sans ascendance migratoire supposée (les premiers sont rappelés par les recruteurs dans 23 % des cas, contre 33 % pour les seconds).

 p. 50



Le taux de chômage des personnes de 18 à 59 ans sans ascendance migratoire et diplômées de CAP à bac+5 est en moyenne de 6 % en 2019-2020. Celui des immigrés et descendants d'immigrés du Maghreb est de 16 %, soit 10 points plus élevé. **Le risque de chômage des personnes d'origine maghrébine est plus fort, y compris à caractéristiques équivalentes.** 66 % des écarts observés avec les personnes sans ascendance migratoire ne s'expliquent pas par des différences d'expérience

Comparées aux personnes sans ascendance migratoire, les personnes **d'origine maghrébine ont**

#### Un taux de rappel plus bas

Leurs candidatures à un poste sont moins suivies d'un entretien d'embauche

**-10 pts**

**23 %**  
vs  
**33 %**

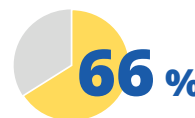


#### Un taux de chômage plus élevé


Leur risque d'être au chômage est plus grand

**+10 pts**

**16 %**  
vs  
**6 %**



Écart de taux de chômage non expliqué par les autres caractéristiques des personnes

professionnelle ou de caractéristiques individuelles (sexe, âge, diplôme, composition familiale, lieu de résidence).  p. 51



La situation des hommes d'origine maghrébine apparaît plus défavorable que celle des femmes de même origine. Le taux de chômage des femmes immigrées du Maghreb est nettement supérieur à celui des femmes sans ascendance migratoire (+ 16 points), mais deux tiers de cet écart s'expliquent par des différences de caractéristiques observables (niveau de diplôme, expériences professionnelles).

À l'inverse, l'écart de taux de chômage entre les hommes immigrés du Maghreb et ceux sans ascendance migratoire est moins élevé (+ 8 points) mais 91 % de cet écart est inexpliqué. Le taux de chômage des hommes descendants d'immigrés du Maghreb est plus élevé que celui des immigrés de la même région (16 % contre 14 %), et la part inexpliquée des écarts de taux de chômage avec les hommes sans ascendance migratoire reste à un niveau élevé (80 %). Les écarts inexpliqués de risque de chômage pourraient en partie résulter de discriminations à l'embauche rencontrées par les personnes d'origine maghrébine.

p. 51

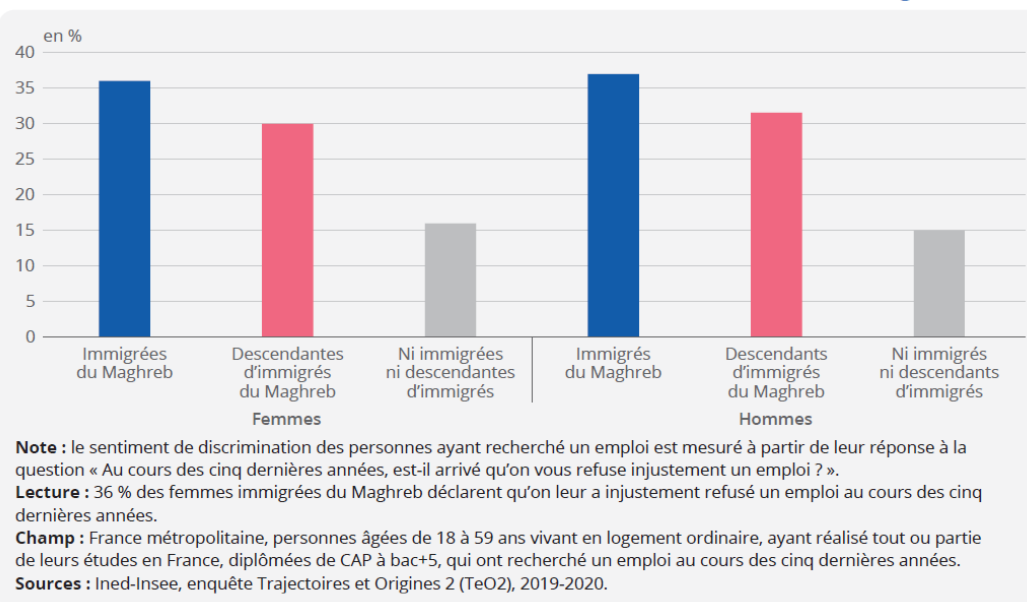


Les personnes originaires du Maghreb sont deux fois plus nombreuses que les personnes sans ascendance migratoire à déclarer qu'un emploi leur a été injustement refusé. Ce sentiment concerne 37 % des hommes immigrés du Maghreb et 36 % des femmes, contre respectivement 15 % des hommes et 16 % des femmes ni immigrés ni descendants d'immigrés. Les descendants d'immigrés du Maghreb ont un risque de rapporter une expérience discriminatoire presque aussi fort que les immigrés de la même région.

Lorsqu'ils rapportent une expérience discriminatoire, 51 % des immigrés et 41 % des descendants d'immigrés du Maghreb déclarent que c'est en lien avec leurs origines (pays, nationalité). Les discriminations sont liées à la religion pour 11 % des immigrés du Maghreb et 12 % des descendants d'immigrés du Maghreb, contre moins de 3 % des immigrés des autres régions. Les descendantes d'immigrés du Maghreb sont plus nombreuses à déclarer qu'elles ont été discriminées à l'embauche en raison de leur sexe que les immigrées du Maghreb.

p. 52

Sentiment d'avoir été discriminé à l'embauche selon le sexe et l'ascendance migratoire



Le sentiment de traitement injuste rapporté par les personnes d'origine maghrébine est plus fréquent, y compris à caractéristiques comparables (situation vis-à-vis de l'emploi, configuration familiale et environnement socio-économique). Les hommes immigrés et descendants d'immigrés du Maghreb ont un risque de se déclarer discriminés plus de deux fois supérieur à celui des hommes sans ascendance migratoire à caractéristiques comparables.

Le risque de rapporter une expérience discriminatoire des femmes immigrées et descendantes d'immigrés du Maghreb est inférieur à celui des hommes de la même origine. Pour autant, elles ont un risque relatif de se déclarer discriminées près de deux fois supérieur aux femmes sans ascendance migratoire.

p. 53

Retrouver les trois approches complémentaires de la discrimination sur le marché du travail mobilisées :

- une mesure de la discrimination à l'embauche via un *testing* de grande ampleur ;
- une mesure des écarts de taux de chômage entre personnes avec et sans ascendance migratoire à caractéristiques comparables ;
- une mesure des perceptions de traitements inégalitaires et de discriminations lors de la recherche d'un emploi.

p. 50



Ce dossier explore comment le **motif de séjour**, l'**origine géographique** et la **situation familiale** des **primo-arrivants** ont des effets différenciés sur le statut d'activité selon le sexe. Bien que plus diplômées, les femmes primo-arrivantes sont neuf fois plus souvent inactives et trois fois moins en emploi à temps complet que les hommes un an après obtention de leur premier titre de séjour. Ces différences s'expliquent en partie par le projet migratoire : seule une femme sur dix est admise au séjour pour motif économique, contre un homme primo-arrivant sur trois. Le statut d'activité des femmes varie également en fonction de la situation familiale (présence d'enfant, cohabitation avec un conjoint en emploi), alors que l'emploi à temps complet est majoritaire pour les hommes quelle que soit la situation familiale.

 p. 59

### Définitions

Un **primodétenteur** (ou **primo-arrivant**) est une personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne (UE), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018 (hors motif étudiant).

Les **détenteurs de titre de séjour pour motif familial** sont principalement des membres de familles de Français (souvent des conjoints de Français), de ressortissants de l'UE, d'étrangers en situation régulière, des parents d'enfants scolarisés ou enfin des personnes bénéficiant du regroupement familial.

L'immigration pour **motif économique** concerne en majorité des travailleurs salariés, mais aussi des travailleurs saisonniers, des artistes et des professions scientifiques.

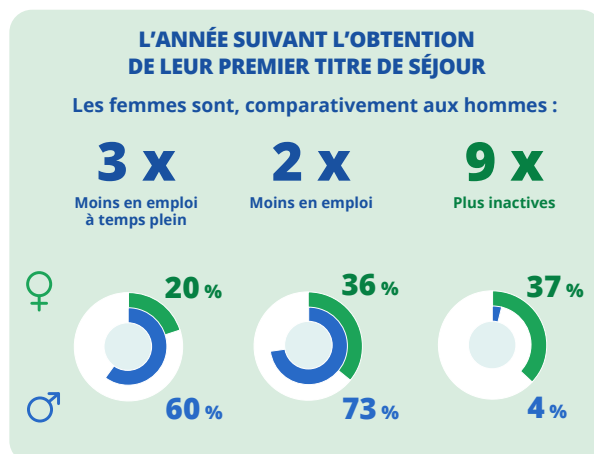
Les **titres pour motif humanitaire** sont délivrés aux réfugiés, étrangers malades, bénéficiaires de la protection subsidiaire, ainsi qu'aux victimes de la traite des êtres humains ou de violences conjugales.

Les **pays tiers** sont les États hors de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein et de la Suisse.



### Une situation professionnelle différente selon le sexe

L'année suivant l'obtention de leur premier titre de séjour, la **situation professionnelle des primo-arrivants** en France est **très différente pour les femmes et les hommes**. En 2019, 73 % des hommes primo-arrivants de 18 à 65 ans ayant obtenu un premier titre de séjour en 2018 déclarent occuper un emploi, contre 36 % des femmes. **Les hommes sont en grande majorité en emploi à temps plein** (60 %) et plus rarement à temps partiel ou exerçant un « petit boulot » (13 %). La part de femmes en emploi à temps complet est trois fois plus faible que celle des hommes. Elles sont bien plus souvent inactives que les hommes (37 % contre 4 %).



**Avant leur migration**, 61 % des hommes et 51 % des femmes occupaient un **emploi à temps complet** dans leur pays d'origine. **Un an après** l'obtention de leur premier titre de séjour, la part en emploi à temps complet reste de la même ampleur pour les hommes, mais elle **baisse fortement pour les femmes**. 31 % des femmes en emploi à temps complet au moment de quitter leur pays d'origine sont inactives un an après l'obtention de leur premier titre de séjour et seules 21 % d'entre elles sont en emploi à temps complet.

 p. 60 et p. 61



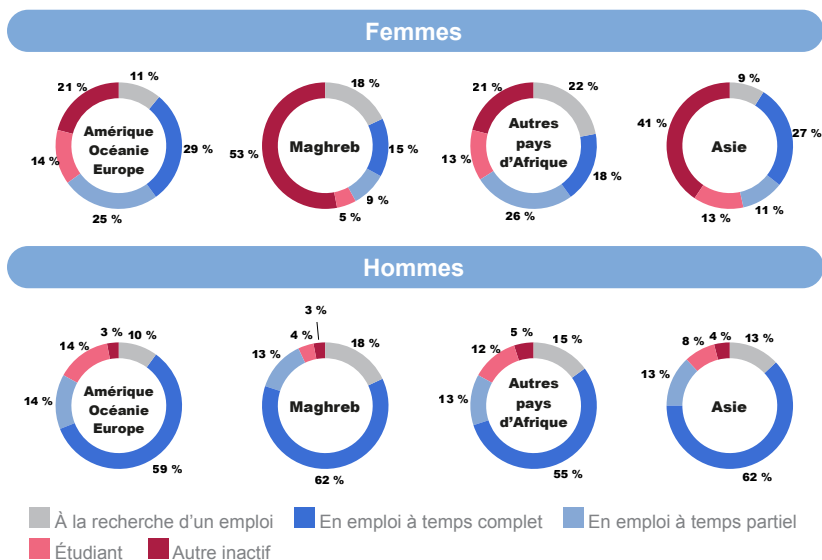


## Le taux d'activité selon l'origine géographique

Les **femmes originaires d'Afrique hors Maghreb** ont le taux d'activité le plus élevé (66 %), avec celles issues de l'ensemble **Amérique-Océanie-Europe** (65 %). Cependant, leurs conditions d'activité sont moins favorables puisqu'elles sont également plus souvent à la recherche d'un emploi et moins souvent à temps plein que celles de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe.

Les **femmes originaires d'Asie** sont beaucoup moins souvent actives (47 %), en particulier celles originaires de Turquie et du Moyen-Orient. Les **femmes originaires du Maghreb** sont également moins souvent actives (42 %). Elles sont toutefois deux fois plus souvent à la recherche d'un emploi que celles originaires d'Asie (18 % contre 9 %).

### Une participation au marché du travail qui varie selon l'origine



Les disparités selon l'origine géographique s'expliquent en partie, mais pas seulement, par les **diplômes** ou le niveau de **formation**.

**Chez les hommes**, quelle que soit l'origine géographique, **l'inactivité est marginale**. L'emploi à temps complet est majoritaire, compris entre 55 % pour les primo-arrivants originaires d'Afrique hors Maghreb et 62 % pour ceux originaires d'Asie ou du Maghreb.

p. 61

## Le diplôme universitaire est déterminant pour l'accès à un emploi à temps complet pour les femmes

Quel que soit le motif d'admission ou l'origine géographique, **les femmes primo-arrivantes sont plus diplômées que les hommes**. 37 % détiennent un diplôme du supérieur, soit 11 points de plus que les hommes primo-arrivants. De plus, elles ne sont que 23 % à ne pas détenir de diplôme, contre 31 % pour les hommes. Pourtant, **les femmes primo-arrivantes sont moins souvent en emploi à temps complet** que les hommes.

Les **femmes qui détiennent un diplôme universitaire ont plus de chances d'occuper un emploi à temps complet** que d'être inactives, par rapport à celles sans diplôme. Elles ont même 3,2 fois plus de chances si ce diplôme est reconnu. À l'inverse, **pour les hommes**, l'emploi est la situation la plus fréquente quel que soit le niveau de diplôme. Un **haut niveau de diplôme ne leur donne pas significativement plus de chances** d'être en emploi plutôt qu'inactif.



## L'activité féminine varie fortement selon le motif d'admission

Un an après la délivrance de leur titre de séjour, les personnes admises pour **motif économique** occupent très souvent un emploi (92 % pour les femmes, 95 % pour les hommes). En effet, une partie des titres délivrés pour motif économique est conditionnée par l'obtention préalable d'une autorisation de travail.

Les taux d'emploi sont plus faibles suite à une admission pour **motif familial**, pour les hommes (70 % en emploi) et davantage encore pour les femmes (32 % en emploi). **L'inactivité** hors poursuite d'études, situation très rare pour le motif économique, est nettement **plus fréquente pour le motif familial**, en particulier pour les femmes (41 %, contre 4 % pour les hommes).



## Le profil familial des primo-arrivants diffère selon les motifs d'obtention du titre de séjour

Les personnes admises pour motif économique sont en grande majorité sans enfant et vivent sans conjoint, à la différence de celles admises pour motif familial qui ont le plus souvent déjà au moins un enfant.

La migration induit une **discontinuité dans la fécondité des femmes immigrées**, qui connaît un pic lors des premières années de présence dans le pays d'accueil.

→ Lorsque **le motif est familial**, 18 % des femmes ont un enfant dans l'année suivant leur arrivée sur le territoire, contre 11 % pour celles admises pour motif humanitaire.

→ Lorsque **le motif est économique**, la fécondité des primo-arrivantes ne connaît pas de pic la première année suivant l'arrivée sur le territoire, et seules 3 % des femmes admises au séjour pour ce motif ont un enfant durant leur première année en France.

### L'INACTIVITÉ DES FEMMES AUGMENTE AVEC LE NOMBRE D'ENFANTS

2 sur 10

Sans enfant



6 sur 10

Mères d'une famille nombreuse  
(3 enfants ou plus)



Part des femmes inactives

**L'inactivité hors études augmente avec le nombre d'enfants.** 22 % des femmes sans enfant sont inactives, contre 58 % des mères d'une famille nombreuse. Pour les hommes en revanche, le taux d'activité est stable quel que soit le nombre d'enfants. Ces constats sont avérés pour l'ensemble des personnes, qu'elles soient immigrées ou non, mais les **écarts entre femmes et hommes sont plus marqués pour les personnes immigrées** que pour les autres, et se creusent davantage avec le nombre d'enfants.

p. 67

Les **femmes vivant avec un conjoint** sont quatre fois plus souvent inactives que celles qui n'en ont pas ou qui ne vivent pas avec leur conjoint.

Les **femmes ayant au moins deux enfants** ont deux fois moins de chances d'être à temps complet plutôt qu'inactives que les femmes sans enfant. Chez les **hommes**, le nombre d'enfants et la présence d'un conjoint dans le ménage ne paraissent que **faiblement liés à la situation sur le marché du travail**.

p. 67

### Source et méthode

L'échantillon mobilisé dans ce dossier, issu de l'enquête Elipa 2, est représentatif de la population des primo-arrivants résidant dans les dix départements recensant le plus de primo-arrivants (Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise), hors retraités et personnes admises pour motifs « divers ». 31 % de ces primo-arrivants sont en France depuis moins de deux ans et près de la moitié depuis au moins quatre ans, dont 15 % depuis au moins neuf ans.

Les écarts de situation professionnelle peuvent être liés à **des différences de caractéristiques individuelles** (niveau de diplôme, âge, origine, etc.). Un modèle économétrique est donc mobilisé afin d'étudier l'insertion professionnelle des hommes et des femmes primo-arrivants en tenant compte de ces caractéristiques.

p. 69